



## Comité Social d'Administration de Météo-France du 15 juin 2023 Compte-rendu

### Sommaire cliquable

Récapitulatif de certaines actions « en cours » .....	1
Continuité de service en cas de grève (pour avis).....	1
Bonification des vacances de secours (pour avis).....	2
Charte de prévention de la corruption.....	2
Suivi de la mise en place des divisions services.....	2
Mesures de revalorisations des salaires en 2023.....	4

En guise d'introduction à ce CR, signalons une erreur dans un de message CFDT-Météo évoquant les élections au Conseil d'Administration : Force Ouvrière est 3ème syndicat de Météo-France et non pas 4ème, ayant 14 voix de plus que la CGT-Météo. Nous avons inversé leurs scores, toutes nos excuses pour cette erreur factuelle.

### **Récapitulatif de certaines actions « en cours »**

Le débat sur l'utilisation des réseaux sociaux par les salariés de Météo-France est remis à plus tard.

Force Ouvrière demande des réunions de CAP, le DRH explique que la réglementation n'impose plus de réunions régulières. La CFDT-Météo insiste pour qu'une première CAP ait lieu en 2023 (« CAP d'installation »). La p-dg accepte.

Fonctionnement de « DSM/PFDP/VD » : organisations syndicales comme direction constatent les difficultés de cette unité en sous-effectif : DSM/D doit organiser une réunion rassemblant la direction de la stratégie, la direction commerciale et la DSI afin d'accorder tous les intervenants sur la priorisation des activités. Les demandes affluent de toute part...

### **Continuité de service en cas de grève (pour avis)**

Un point cristallise les débats : la DG exige que lors de grèves, les TAF et aperçus de zone soient tout de même produits en Outre-Mer dans le cadre du service rendu à l'aviation civile. Elle nous précise que la DGAC exprime le besoin de TAF en Outre-Mer pour des questions d'enjeux de sécurité et d'évacuations sanitaires, par courrier retransmis le soir même aux représentants des personnels. Dans ces conditions, les assignations prévues pour produire ces tâches ne débiteront que lorsque ce courrier sera effectivement reçu, c'est ce que propose la p-dg.

**Un vote UNANIME négatif de la part des organisations syndicales renvoie ce texte** portant sur la continuité de service en cas de grève à une nouvelle discussion le 26 juin.

Côté CFDT-Météo, le droit de grève étant de plus en plus un droit (constitutionnel) à défendre, un travail de vérification de la continuité de service du contrôle aérien a été mené. Par ailleurs, nous avons du mal à comprendre pourquoi cette tâche devient obligatoire sur des aérodromes de moindre trafic que des aéroports à enjeux où elle ne l'est pas (ex. Lyon, Nice, Orly).

DSM/Aéro/D explique qu'en métropole, la grande quantité de TAF permet d'assurer des vols en se

référant aux TAF d'aéroports voisins et permet des aéroports de délestage. La distance entre aéroports en Outre-Mer ne le permet pas. La direction impose donc cette mesure.

Comme actuellement, le CNP ne fera pas de Temsi Euroc en cas de grève (mais ce n'est pas un produit réglementaire), tandis que le Temsi France est réalisé.

Enfin, la CFDT-Météo déplore que l'activité concernant les volcans (VAA/VAC) soit désormais envisagée en mode secours par le Met-Office en cas de grève, et apparaisse donc déconsidérée par la direction. Cette activité constitue pourtant un enjeu important pour la sécurité aérienne, et accessoirement rapporte plusieurs millions d'euros par an à Météo-France.

Les agents impliqués dans les feux de forêt et ceux en appui du COGIC seront assignés, la p-dg y insiste : ce sont des missions et tâches essentielles pour la sécurité des personnes et des biens.

A noter, concernant la forme que doivent prendre les assignations : Si « *la remise en mains propres peut notamment se faire le jour de l'intervention après avoir prévenu l'agent préalablement par téléphone* », il sera désormais nécessaire que la direction recueille un accusé réception (soit via dialogue téléphonique, soit via SMS en retour) avant de décider formellement de l'assignation.

**Enfin, à signaler : la direction confirme qu'un agent non gréviste n'est pas censé reprendre le travail non essentiel d'un agent en grève (cela revient à « casser la grève »), et que seules les activités listées dans ce mode opératoire sont à assurer, et par définition pas les autres.**

### ***Bonification des vacances de secours (pour avis)***

« *En cas d'activation du mode secours, lorsqu'un centre chargé de prestations pour l'aéronautique reprend les activités principales d'un autre centre [...] les heures de travail correspondantes bénéficient d'une bonification complémentaire de 20 % pour les vacances de jour et de 30 % pour les vacances de nuit* ».

Ce texte vise donc à reconnaître les efforts des agents : la CFDT-Météo le soutient et vote POUR. Nous demandons avec les autres organisations syndicales que son « périmètre » d'application ne soit pas limité aux seuls centres aéros, mais soit étendu à tous les déclenchements de modes secours qui entraînent des surcharges de travail. La p-dg donne son accord pour qu'une instruction soit menée. Cela pourra conduire à compléter ce texte.

Son circuit de signature est assez lourd, avec un potentiel passage en CSA Ministériel et avec validation des tutelles, car il s'agit d'un sujet lié aux dérogations aux garanties minimales. Aussi, son application n'« *est pas pour demain* », malheureusement...

### ***Charte de prévention de la corruption***

Cette charte de 15 pages dont les annexes restent à finaliser paraît utile et sera communiquée vers les agents. En résumé succinct, elle dresse quelques conseils ou consignes :

- refuser les cadeaux, sauf d'une valeur modique (inférieure à 30 €)
- sous réserve d'accord hiérarchique, n'accepter des invitations aux repas que si la valeur en est raisonnable (environ 80 €).
- consulter sa hiérarchie ou directement le référent probité (referent\_probite@meteo.fr) en cas de doute persistant sur la conduite à tenir.

### ***Suivi de la mise en place des divisions services***

La position de la direction : il ne faut pas se focaliser sur « le plan B », quand bien même la plupart des agents sont persuadés que « la bascule » dans la nouvelle organisation risque fort d'être reportée. La décision de bascule ne sera prise qu'au dernier moment. Dans l'hypothèse d'un plan B, les sorties d'école affectées en centrale à Toulouse DirOp/PG dès le 10 septembre assureront des tâches de Prévision Amont. DirOp/D indique que 24 pré-requis seront examinés avant de basculer.

Les expérimentations se déroulent avec des outils non finalisés (100 agents ont participé) mais on se rapproche au fur et à mesure d'un fonctionnement « de bout en bout », indique la direction DG.

Au titre de la CFDT, Sébastien Baille de la DIRSE témoigne des grandes inquiétudes de nombre de collègues en régions (MétéoConseils ou Chefs Prévis Régionaux) au sujet de cette bascule 3P. Le changement emporte à la fois un changement d'outils, un changement de la production amont (avec un système boîte noire dont les réactions sont parfois incompréhensibles), un changement des productions, et un changement des interactions et de l'organisation du travail. En outre, le ressenti sur les dernières expérimentations, notamment celle du jeudi 8 juin, qui était justement « de bout en bout » et menée en situation relativement calme :

- les MC ont une baisse de qualité de la visualisation, les pixels colorés (sur VisuAlpha qui remplace VisuBDE) ne permettent une lecture simple de la base
- les CPR ne parviennent pas à contrôler et expertiser la base automatique dans son entièreté, ils manquent de temps face à la complexité du système et cela impacte les autres tâches

La direction explique qu'aux fins d'amélioration de la base, les échanges par tchat sont abandonnés. Des tracés de correction par zones sont envisagés mais la réponse plus générale de la direction est assez déstabilisante : « *il faut savoir lâcher prise* ». L'expertise des régions doit remonter mais les CPR n'y contribueront pas directement, en tout cas pas comme mission principale. Les possibilités de critiques de la base évoluent avec les outils en cours de développement.

Tous les représentants des personnels expliquent que ceux qui vont être exposés aux retours des clients institutionnels ou commerciaux sont les prévisionnistes en régions. Ce sera une situation très inconfortable si la base n'est pas affinée. S. Baille illustre cette crainte avec un pixel de pluie à 150 mm sur le centre ville de Cannes : « *à votre avis, que va faire la Mairie de Cannes quand elle va recevoir la production ?* ». Pour la CFDT-Météo, il est faux de penser que le PAN (Prévisionniste Amont National) appelé aussi SBA (Superviseur de Base Amont) à Toulouse sera en capacité de corriger tous les pixels aberrants.

La direction se veut rassurante : « *ce n'est pas sur ces situations qu'y a des craintes* », ce qui laisse assez perplexe. Elle avance que les incohérences amont / aval existent aujourd'hui... mais complète en soulignant que ces situations à enjeux seront suivies de près : « *il y a pour cela un peu de mou dans les tâches de supervision au niveau national* ». Au CSA Prévi-Clim-Services, la CFDT a demandé d'améliorer l'attractivité du poste PAN. Réponse : « *la nouveauté fait peur, c'est normal. On accélère le rythme pour préciser le rôle à tenir, et pour que les agents puissent se projeter* ».

Au global la direction avance que « *beaucoup de pédagogie* » est encore nécessaire.

La CFDT-Météo souligne qu'il semble prévu que les vacances commencent à 6h alors que c'est 7h qui avait été évoqué. Autant maintenir 5h45 (le 1/4h avant 6h est bonifié de manière particulière) car en débutant à 6h, ce sont en moyenne 80 h de bonifications annuelles qui vont disparaître, ce qui représente 1 000 € de perte par agent par année, et jusqu'à 1 700 € de perte (en tenant compte d'impacts sur les CET). Force Ouvrière enfonce le clou en soulignant que les mesures salariales en faveur des ITM ne sont prévues qu'à hauteur de 800 €. Au CSA du mois de mai, la CFDT-Météo avait appelé l'attention de la direction en soulignant au sujet des mesures salariales « *vous mettez en avant ce que vous mettez en plus, mais pas ce que vous comptez reprendre* ».

La direction a pris note de cette problématique.

Les autres organisations syndicales portent de nombreuses alertes : les tableaux de service semblent très contraints, il y a des sous-effectifs au TROED, la base alpha n'est pas de qualité suffisante pour les situations à enjeux (ex. orages sans pluie), les renforts ne devraient pas s'organiser sur la base d'astreintes, le sens au travail va se déliter, car le temps va manquer pour produire correctement.

Le souci d'agents confrontés à des mises en cause sur la qualité des productions de Météo-France est particulièrement discuté, sans que l'on ne parvienne à une conclusion satisfaisante.

## Mesures de revalorisations des salaires en 2023

En plus des Chargés de Recherche et Directeurs de Recherche (CR-DR), la CFDT-Météo souligne que les Ouvriers d'État - plus nombreux - ne seront pas servis. Il manque selon la direction un « véhicule » juridique qui permette d'augmenter ces salaires. Pour répondre à ce souci, la CFDT-Météo avait proposé le « véhicule universel » qu'est la prime à la performance collective.

Les revalorisations internes à Météo-France passent presque toutes par les primes. On attend toutefois un taux de promotion de TSM vers ITM amélioré (« booster »). On note qu'**une prime annuelle (variable) en faveur des personnels contractuels va être créée**. Cela correspond à une demande que nous avons formulée [par courrier à la direction générale](#) dès janvier 2023.

Malgré les tensions sur les effectifs à la DRH et le travail plus qu'intense demandé à ces équipes, les notes sur le RIFSEEP sont revues et mettent en musique les mesures annoncées.

Les points présentés au CSA-EP de mai 2023 sont repris, [cf. notre compte-rendu d'alors](#). Les changements de répartition de l'enveloppe de 3,2 millions concernent :

- **les compléments géographiques en Ile-de-France et région DIR-Nord** : les IPEF auront 1000€ comme les autres (et non 700€)
- **l'augmentation du CIA individuel pour tous** : elle ne sera que de 100€ au lieu de 200€, ce qui dégage quelques dizaines de milliers d'euros
- tous les TSM sont revalorisés de + 800€ au 1er septembre 2023 (soit 266€ cette année), **en plus des 800€ d'augmentation de tous les techniques**, ce qui donne une hausse globale de +1 600€/an pour les TSM, et ce qui va dans le sens de la revalorisation des métiers demandés par les organisations syndicales, en tout cas par la CFDT-Météo.

Il est confirmé que l'augmentation de 800€ de la prime de recouvrement pour les TSM affectés sur un poste ITM ne sera pas appliquée à tous. **Les agents en CRA qui n'accepteront pas de s'inscrire dans des tâches en horaires de bureau n'auront que 200€ supplémentaires**. La CFDT-Météo a évoqué une ostracisation de ces personnels (qui n'ont pas toujours choisi d'être sur ce poste) et a voté favorablement une motion proposée sur le sujet par le syndicat Solidaires-Météo.

Malgré notre insistance, **la prime de recouvrement pour les ITM affectés sur un poste IPEF** ne sera pas augmentée, ni la prime relative aux fonctions CUT (plus basse que les primes liées à des fonctions particulières telles « correspondant qualité », « référents armées », etc.). La p-dg dit avoir toutefois pris conscience qu'il y a là un sujet et propose... **un groupe de travail**.

Prenant appui sur le bon document de Solidaires-Météo sur les salaires et primes versés aux agents des différents corps à Météo-France, nous avons mis en avant les écarts de primes :

- entre TSM et ITM-1er niveau de grade quasi systématiquement situé entre 2 et 3 000€, et compensé à hauteur de 1 600 €
- entre ITM et IPEF-1er niveau de grade quasi systématiquement situé entre 6 et 10 000 €, et compensé à hauteur de 1 200 €

Sans succès.

Par ailleurs, malgré notre demande exprimée par courrier en 2021 puis en CSA régulièrement, la direction refuse le cumul des primes de recouvrement IPEF et CUT. Là aussi, la direction renvoie au... groupe de travail (mentionné ci-dessus).

La CFDT-Météo soutient que **les agents assurant des fonctions dans le cadre de l'assistance aux feux de forêt devraient bénéficier du complément de prime lié aux fonctions particulières** – rappel : celle-ci n'est versée que si les fonctions représentant plus de 20 % du temps de travail –. En cas de grève, ils sont assignés systématiquement au niveau national, occasionnellement au niveau régional, c'est une sujétion particulière. Une réponse sera donnée par la direction générale.